

Affaires courantes

• (1750)

Après le vote:

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, j'espère que l'on vérifie le registre des votes pour s'assurer que les députés n'ont voté qu'une fois, car pour la deuxième fois dans mes onze années de vie parlementaire, il se passe ici quelque chose de très regrettable pour notre régime démocratique. Chercher à voter deux fois à la Chambre ou dans une urne électorale est totalement inacceptable.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais demander au député de Windsor—Sainte-Claire s'il est contre ou pour le projet de loi.

M. McCurdy: Monsieur le Président, je pensais qu'il était très clair que j'avais voté contre le projet de loi. Je pensais que c'était très clair.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est tout ce que je voulais savoir.

Je déclare la motion adoptée.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande, étant donné l'intérêt de mes collègues pour les questions d'ordre écologique—je prends ces questions au sérieux—si vous ne pouvez demander le consentement unanime afin de passer à l'ordre du jour.

M. Murphy: Monsieur le Président. Premièrement, à la demande du whip libéral et du leader suppléant à la Chambre, nous n'accorderons sûrement pas un jour de plus au gouvernement pour qu'il impose sa TPS. Le jour réservé à l'opposition durerait cinq minutes. Si nous acceptons qu'aujourd'hui soit la journée de l'opposition, le gouvernement aurait un jour de plus pour faire adopter la TPS plus facilement.

J'ai demandé la parole parce que le whip du gouvernement s'est levé et s'est plaint des sageries des Libéraux et de divers députés néo-démocrates.

Je me rappelle, monsieur le Président, tout comme vous, j'en suis sûr, que l'une des pires nuits que j'aie jamais passées à la Chambre des communes fut celle où certains députés conservateurs ont envahi cette enceinte et menacé le Président adjoint. Je crois que le whip du gouvernement en était.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Auriez-vous l'obligeance de laisser le député de Churchill conclure ses observations.

M. Murphy: Monsieur le Président, lorsque les députés conservateurs étaient dans l'opposition, ils ont assailli physiquement le Président de la Chambre. Rien ne saurait être plus antiparlementaire.

Que les conservateurs ne se plaignent pas maintenant parce que nous nous laissons aller à quelques sageries qui ne menacent ni la présidence, ni la Chambre et qui visent plutôt à protéger les Canadiens. La différence est énorme. Avant de nous accuser de quoi que ce soit, le whip du gouvernement devrait se remémorer ses propres actions et celles de ses collègues.

Il répliquera sans doute que les députés conservateurs s'opposaient vivement au projet de loi alors à l'étude, ce qui leur donnait le droit d'assaillir la présidence et de montrer le poing.

Nous ne menaçons pas la présidence, mais nous nous opposons vigoureusement à ce projet de loi et nous emploierons tous les moyens légitimes à notre disposition pour y faire obstacle.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais régler cette affaire aujourd'hui. Le député de Kamloops peut dire quelques mots au sujet du projet de loi, puis je vais demander quand il sera lu pour la deuxième fois.

M. Riis: Monsieur le Président, je ne comprends pas très bien pourquoi vous décidez d'accepter tous les rappels au Règlement de certains députés mais pas les questions de privilège soulevées par d'autres. Il me semble qu'on fait des choix bien curieux.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a-t-il l'intention de prendre la parole au sujet du projet de loi à l'étude?

M. Riis: Monsieur le Président, le projet de loi présenté aujourd'hui comporte deux raisons. D'abord, on dirait que le Nouveau Parti démocratique est le seul parti à faire savoir clairement au gouvernement qu'il est malavisé de créer une taxe sur les produits et services contre le gré de 80 p. 100 de la population canadienne. Voilà pour la première raison.

M. Arseneault: J'invoque le règlement, monsieur le Président.

M. Riis: Si vous voulez donner la parole au député, monsieur le Président, je vais me rasseoir, car j'estime que les rappels au Règlement et les questions de privilège méritent d'être entendus. Je suis disposé à me rasseoir et à terminer mes observations plus tard.